

Le 22 octobre 2020

Communiqué de presse

Couvre-feu : Urgence restaurateurs

Les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur des cafés hôtels et restaurants connaissent un nouvel épisode avec les dernières contraintes liées au couvre-feu décrété depuis samedi 17 octobre. La restauration est fortement touchée, à nouveau, et les efforts de reprise qui commençaient à produire des effets risquent d'être réduits à néant. La CCI Paris Ile-de-France a interrogé le 19 octobre plus de 300 restaurateurs franciliens pour évaluer l'impact du renforcement des mesures sanitaires sur leur activité et leur fonctionnement.

Le déploiement des règles de distanciation sociale avait déjà obligé les restaurateurs à revoir leur organisation, entraînant automatiquement une baisse de leur activité. Le couvre-feu à 21h vient alourdir leurs conditions de travail. « *Toutes ces décisions en stop and go depuis mars dernier sont préjudiciables au secteur de la restauration* » souligne un dirigeant interrogé lors de l'enquête.

Celle-ci fait ressortir que près d'un restaurateur sur deux ouvert habituellement en soirée a décidé de fermer son établissement le soir. Parmi ceux qui restent ouverts, 62% ont avancé leur service à 18h, voire même avant. Un tiers des patrons de restaurants libèrent leurs employés avant 21h, les autres leur fournissent des attestations de dérogation.

Une situation économique très fragile,

7 restaurateurs sur 10 déclarent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%, mais pour 1 sur 5 la perte se monte à 90%. « *Une fermeture à 22h nous aurait permis de travailler, notre service du soir aurait été sauvé à 70%.* » déclare ce restaurateur. « *La perte est énorme, surtout le vendredi et le samedi soir !* »

« *Jusqu'à présent, nous tenions le coup financièrement avec 50% de CA en moins par rapport à l'an dernier* » déclare cet autre, « *mais fin octobre, nous serons à moins 80%...* »

Certains restaurateurs ont mis en place uniquement de la vente à emporter, pour d'autres, la livraison à domicile est une solution d'attente, voire de développement.

Des dispositifs d'accompagnement pour maintenir à flot

Les attentes sont très fortes dans ce secteur particulièrement touché, notamment sur les baisses de charges. Mise en place par la CCI Paris Ile-de-France dès le début de la crise sanitaire, la plate-forme Urgence Entreprises (**01 55 65 44 44 / urgence.entreprises@cci-paris-idf.fr**) accueille et traite les appels des commerçants et restaurateurs qui ont besoin de réponses concrètes à leurs attentes et préoccupations.

Autre dispositif consulaire, la plateforme « [Mes commerces à domicile](#) » créée en partenariat avec de nombreuses communes franciliennes, recense les commerces qui poursuivent leur activité mise en difficulté en livrant les particuliers à domicile ou en point de livraison. Cette plateforme d'information s'adresse prioritairement aux commerces de bouche et les restaurateurs qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà entrer sur la plateforme leurs lieux de livraison et horaires d'ouverture pour en informer la clientèle.

** Enquête réalisée par le Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS) de la CCI Paris Ile-de-France.*

[Enquête téléchargeable ici](#)

Relations presse

Isabelle de Battisti- 01 55 65 70 65 - idebattisti@cci-paris-idf.fr

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 Paris cedex 08 - [Espace presse](#)